

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 6 (1894)
Heft: 8

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

paysages et même des portraits, c'est une originalité qui vaut bien la peine d'être mentionnée. Les photographies de M. Marshall Ward ont grand succès... dans le monde des savants et des bactériologistes.

(Débats.)

FAITS DIVERS

Exposition du Livre, au Palais de l'Industrie, à Paris.

Ouverte à la fin du mois dernier, à Paris, cette remarquable exposition attire une foule de visiteurs. On ne se rend pas compte au premier abord de l'incroyable variété d'industries qui concourent directement ou indirectement à la création du Livre ; à proprement parler, toutes peuvent, à la rigueur, y rentrer, de telle sorte que l'Exposition du Livre a toutes les allures d'une exposition générale. On nous dit, et nous le croyons volontiers, que le *clou* de l'exposition se trouve être les anaglyphes de M. Ducos du Hauron. Le salon des anaglyphes, organisé par M. J. de Fourcauld, représentant du procédé pour la France et les colonies, attire incessamment du monde. Il y a deux ou trois vues 30×40 qui sont vraiment merveilleuses. A côté des anaglyphes, M. de Fourcauld a disposé les photographies en couleurs (procédé indirect) et des échantillons du transformisme en photographie, dont l'auteur est également M. L. Ducos du Hauron, d'Alger.

* * *

Le concours de la goutte d'eau.

En ouvrant le concours destiné à déterminer par la photographie la forme précise d'une goutte d'eau pendant sa

chute, nous ne pensions pas que cette question aurait le don d'intéresser le public au point où elle l'a fait. Non seulement la plupart des journaux photographiques ont bien voulu reproduire le règlement de ce concours, mais même la presse scientifique et politique en a parlé, ce qui montre combien, de nos jours, le public, même le grand public, demeure peu indifférent à tout problème scientifique nettement présenté.

Nous l'avons dit, photographier convenablement une goutte d'eau pendant sa chute, c'est en somme résoudre un problème fort difficile. Notre confrère, M. G.-H. Niwenglowsky, a indiqué (voy. page 241) une ingénieuse méthode pour atteindre ce but. Elle consiste à supprimer l'obturation et à faire intervenir la lumière produite par l'étincelle électrique qui, n'agissant que pendant un temps relativement court, immobilisera sûrement la goutte d'eau. Voici de plus un dispositif qui peut être recommandé pour être certain d'avoir toujours devant l'objectif une goutte qui tombe : Supposons un tube horizontal dans lequel l'eau pénètre par l'une des extrémités. A ce tube sont soudés 10 à 12 tubes qui lui sont perpendiculaires et dont chacun est muni d'un robinet, le tout en étain. Le tube vertical n° 1 est mis en activité au moyen du robinet de façon à débiter une goutte par seconde, le tube n° 2 est de même amorcé, mais la goutte ne partira qu'un peu après la première, par exemple $\frac{1}{10}$ de seconde après ; de même pour le troisième tube et pour tous les dix, de telle sorte, en définitive, qu'une fois tout l'appareil mis en activité, il y aura dix gouttes qui tomberont à égales distances dans l'espace d'une seconde, de telle sorte que, à quelque moment que la photographie soit prise, on sera toujours certain d'avoir une goutte d'eau enregistrée sur la plaque.

* * *

Grâce à l'initiative intelligente de M. A. Bénassy, membre du Conseil d'Administration de l'Hôtel de Beau-Séjour, Champel, Genève, cet établissement vient d'être doté d'un cabinet obscur qui fera la joie des nombreux amateurs photographes qui fréquentent cet hôtel, l'un des plus confortables des environs de Genève.

* * *

Nouvelles maisons.

Nous apprenons avec plaisir que deux maisons nouvelles viennent de se fonder à Genève pour l'exploitation des procédés photomécaniques. C'est tout d'abord M. A. Chevalley, photographe, 6, rue du Mont-Blanc, qui ouvre un atelier de photocollographie, branche dans laquelle il excelle. M. Chevalley était principal préparateur dans l'ancienne maison Thévoz et C^o. C'est non seulement un habile praticien, mais il connaît encore remarquablement toute l'histoire de la photographie, et si un jour nous avons à Genève une école quelque peu complète pour l'enseignement de cette science, M. Chevalley sera un des premiers désignés pour y professer. — La seconde maison qui se fonde est celle de M. G. Bonneau, qui, chez MM. Thévoz et C^o, avait presque à lui seul la mise en œuvre des travaux d'autotypie, spécialité de cette maison. Nous croyons que, grâce à ses talents, il est appelé à prendre rapidement une situation importante dans cette branche si pratique des procédés photomécaniques. M. Bonneau est gendre de M. J. Malvaux, de Bruxelles, l'artiste universellement connu, dont on peut à Genève même, en ce moment, admirer les œuvres à l'Exposition belge de photographie.

* * *

**Règlement de la deuxième Exposition d'Art photographique
organisée par le Photo-Club de Paris.**

ART. 1^{er}. — Une Exposition internationale d'*Art photographique* aura lieu à Paris, au commencement de l'année 1895.

La date et la durée en seront fixées le 15 octobre prochain.

ART. 2. — Le but de l'Exposition est *essentiellement artistique*.

ART. 3. — Ne pourront y figurer que les œuvres qui, en dehors d'une bonne exécution technique, présenteront un réel caractère artistique par le choix du sujet, son éclairage ou la composition du tableau (portraits, paysages, scènes de genre).

ART. 4. — Chaque épreuve devra être présentée *séparément*, soit dans un cadre, soit montée sur bristol *sous verre*.

Elle devra porter le nom de son auteur et le titre du sujet et être accompagnée, autant que possible, d'une note contenant des renseignements sur le procédé employé.

ART. 5. — Le format des épreuves n'est pas limité. Toutefois, chaque exposant ne pourra exposer un nombre supérieur à dix épreuves, quel que soit leur format.

ART. 6. — Les œuvres exposées pourront avoir déjà figuré à d'autres expositions et concours, sauf à l'Exposition d'Art photographique de 1894.

ART. 7. — Les emplacements sont donnés gratuitement. Les exposants n'auront à supporter que les frais d'expédition et de retour de leurs envois.

ART. 8. — Les demandes d'admission devront être adressées, avant le 1^{er} décembre 1894, à M. le secrétaire du Photo-Club, 40, rue des Mathurins, Paris.

ART. 9. — Les envois devront parvenir au plus tard, au Photo-Club de Paris, un mois avant la date fixée pour l'ouverture de l'Exposition.

La réexpédition des œuvres admises ou non sera faite, au plus tard, dans les quinze jours qui suivront la clôture de l'Exposition.

ART. 10. — Un jury d'admission composé de onze membres choisis parmi les notabilités artistiques et photographiques, et dont la liste sera communiquée aux exposants avant le 15 décembre prochain, examinera les envois et choisira ceux qui lui sembleront dignes de figurer à l'Exposition.

Ses décisions seront sans appel.

Il n'y aura pas de récompenses.

Chaque exposant recevra une médaille commémorative gravée à son nom.

ART. 11. — Une carte permanente d'entrée sera délivrée à chacun des exposants. Cette carte sera rigoureusement personnelle.

Le Secrétaire général,

P. BOURGEOIS.

Le Président,

M. BUCQUET.

Programme du huitième Concours photographique du « Journal des Voyages ».

Le Motif proposé pour le huitième concours est le suivant :

Grotte, Caverne ou Rocher.

Tout abonné ou lecteur du *Journal des Voyages* a le droit de concourir, à la condition expresse que les œuvres envoyées n'aient pas été présentées à d'autres concours.

Le nombre des sujets n'est pas limité. Les épreuves de chaque sujet, dont les dimensions *minima* ne seront pas inférieures à celles données par la plaque 9×12 , devront être tirées sur n'importe quel papier, à l'exception cependant de celui au ferroproussiate, et collées sur carton. Toutefois les *épreuves stéréoscopiques* sont admises au concours, à condition qu'elles soient montées aux dimensions du Congrès, c'est-à-dire : hauteur, 70 millimètres ; largeur, 66 millimètres ; écartement des épreuves, 4 millimètres. Il sera fourni deux exemplaires de chaque sujet et ces exemplaires ne seront pas rendus. Chacun portera, au dos, son titre et une devise. Chaque envoi sera accompagné d'une enveloppe cachetée reproduisant cette devise en suscription. A l'intérieur elle contiendra : 1° l'adresse et le nom de l'auteur (très lisible) correspondant à la devise ; 2° la désignation précise du lieu où a été pris le motif ; 3° une notice servant à le définir (histoire, géographie, légende, signification locale, etc.) ; 4° l'indication de la plaque de l'objectif, du diaphragme (en fonction du foyer) et du révélateur employés, ainsi que le temps de pose, l'heure du jour et l'état du ciel ; 5° la mention du papier et du genre de virage dont on s'est servi pour l'obtention de l'épreuve positive.

Si l'objectif n'est pas signé, on mentionnera : objectif courant du commerce (simple ou double).

La plaque sera désignée par ses dimensions et sa marque de fabrique. Les concurrents sont priés de répondre rigoureusement à toutes ces indications et dans l'ordre ci-dessus énuméré. Les épreuves devront être envoyées, 12, rue St-Joseph, à Paris, au Directeur du *Journal des Voyages*, le 30 septembre au plus tard, et porter sur leur enveloppe, dans l'angle à gauche : *Concours photographique*. Les lauréats seront désignés nominativement dans le n° 90 du 21 octobre 1894. Les reproductions phototypographiques de

leurs épreuves paraîtront successivement dans le courant du mois de novembre. 1^{er} prix : médaille d'argent grand module (41^{mm}); 2^{me} prix : médaille d'argent petit module (32^{mm}); 3^{me} prix : médaille de bronze grand module (41^{mm}); 4^{me} prix : médaille de bronze petit module (32^{mm}). Le nom du lauréat sera gravé sur chaque médaille. De plus, devant le succès considérable de nos concours photographiques, l'Administration du *Journal des Voyages* a bien voulu mettre à notre disposition des *diplômes* dessinés et gravés spécialement pour nous, et qui seront décernés aux candidats qui auront obtenu des mentions honorables.

Nous rappelons à nos lecteurs que le Motif proposé pour le *neuvième concours* (décembre) est : *Types en costumes de pays*.

Frédéric DILLAYE.

Notre illustration.

*Ruines du temple grec dans le parc de Lasienki
(Varsovie).*

Cette planche collographique, sortie des presses de MM. Royer, de Nancy, provient d'une photographie exécutée par M. F. Bardet, amateur suisse établi à Varsovie.

NOUVEAUTÉS PHOTOGRAPHIQUES

Papier Lumière mat, au chloro-citrate d'argent¹.

Nous sommes heureux d'introduire auprès de nos lecteurs ce nouveau papier mat qui manquait jusqu'à ce jour

¹ *Comptoir suisse de photographie, Genève.*